

IFP DOM



Institut de Formation Professionnelle
Des Outre Mer

Ton avenir vert commence ici



2024

2025

IFP DOM



Validation des acquis

L'Immeuble Altéa 41 rue de la Pépinière 97 438 Sainte-Marie. T. 0262 56 39 68

SAS au capital de 200 000 € - 904 469 897 RCS Saint-Denis de la Réunion

Enregistré sous le numéro d'activité 0497335297 auprès du Préfet de la Région Réunion.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. N° Unité Administrative Immatriculé 9741873T attribué dans le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif

<https://ifpdom.com>

IFPDOM *Campus*



Validation des acquis

L'IFPDOM vous accompagne dans vos démarches pour la validation d'acquis :

La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme à condition de justifier au minimum **d'une année d'expérience professionnelle** en rapport avec **le contenu du diplôme souhaité** ; que cette activité ait été exercée de façon continue ou non, dans le cadre d'une activité professionnelle, ou lors de périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel et ce, quel que soit le niveau de la certification visée.

La VAE permet d'obtenir une certification grâce à votre expérience. Cette certification professionnelle doit être enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Prix : 2 750€

Suis-je concerné(e) ?

Je suis concerné(e) si je peux justifier d'au **moins 1 an d'expérience à temps complet** soit **1607 heures (continue ou non)** :

- d'activité professionnelle salariée ou non,
- de bénévolat ou de volontariat,
- d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau,
- de responsabilités syndicales,
- de mandat électoral local ou d'une fonction élective locale,
- de participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficultés.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée. La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.

IFPDOM Campus



Validation des acquis

La VAE peut faire l'objet d'aides financières dans le cadre des dispositifs légaux de formation :

Financiers :
Entreprises, OPCO, CPF...

Pour les salariés en CDD, en CDI, en intérim

Cadre du financement :

- Dans le cadre des fonds mutualisés
- Dans le cadre du plan de développement des compétences

Financiers :
Administration
Etablissements publics

Pour les agents de la fonction publique titulaires ou non-titulaires

Cadre du financement :

- Dans le cadre du plan de développement des compétences ou de projet de transition pro (ex CIF)

Financiers :
Organismes collecteurs (AGEFICE, FIF-PL, FAFEA, FAF artisans...)

Pour les non-salariés, les professions libérales, les exploitants agricoles, les artisans, les commerçants, les travailleurs indépendants...

Cadre du financement :

- Dans le cadre de la prise en charge prévue par ces organismes

Financiers :
Pôle Emploi, Etat, Conseils régionaux

Pour les demandeurs d'emploi (Indemnisés ou non)

Cadre du financement :

- Dans le cadre du PPAE (Projet personnalisé d'accès à l'emploi)

Financiers :
L'intéressé lui-même
L'intéressé avec l'aide de l'Etat ou de la Région dans certaines conditions

Pour toute personne souhaitant acquérir une certification

Cadre du financement :

- Dans le cadre du régime public de rémunération des stagiaires

IFPDOM *Campus*



Validation des acquis

Objectifs

- Aider le candidat à décrire son expérience professionnelle
- Aider le candidat à rédiger son dossier VAE
- Préparer le candidat à l'entretien avec le jury Obtenir une certification par le biais de la validation des acquis

Méthodes pédagogiques et outils

- Entretien d'explicitation
- Mise en situation professionnelle
- Grille d'analyse de l'expérience
- Grille d'analyse des compétences
- Référentiel d'activités
- Référentiel de compétences

Programme

- Présentation du dispositif
- Analyse de la demande
- Comprendre les attendus
- Accompagnement dans l'analyse du parcours du candidat, confirmer le choix du diplôme
- Accompagnement du candidat à la préparation de la validation (livret 1 et 2)
- Préparation à l'entretien devant le jury

IFPDOM *Campus*



Validation des acquis

Information

Prix : 2 750€

Durée
9 mois

Financement :
OPCO,
France Travail
CPF

Prérequis : Avis de
recevabilité de
l'organisme
certificateur

Quelles sont les étapes d'une VAE ?

1ère étape : Demande de recevabilité (Livret 1)

Ce dossier à compléter détaille vos expériences en lien avec le diplôme visé afin de vérifier si votre VAE est réalisable.

2ème étape : Rédaction du Livret 2

Une fois votre recevabilité obtenue, vous pouvez commencer à rédiger votre livret 2 à l'aide de nos professionnels. Il s'agit de répertorier, de décrire et d'analyser vos acquis.

3ème étape : Entretien avec un jury

Le jury évaluera vos expériences et vos acquis lors d'une soutenance orale.

IFPDOM *Campus*



Validation des acquis

Constitution du dossier de demande de VAE

La demande de VAE repose sur deux dossiers essentiels : le dossier de candidature et le dossier de validation.

Le dossier de candidature comporte des informations cruciales concernant les emplois occupés et les activités réalisées. Ces données permettront de déterminer si la demande de VAE est recevable en vue de la certification souhaitée. Le dossier se divise en sept sections, à remplir de manière détaillée :

1. État civil
2. Expérience professionnelle actuelle ou, si le candidat est sans emploi, son dernier poste ou sa dernière fonction bénévole.
3. Formation initiale, ainsi que le diplôme, la certification ou le niveau atteint avant l'entrée dans la vie professionnelle.
4. Formations complémentaires ou continues suivies, que ce soit pendant une activité professionnelle ou durant des périodes de recherche d'emploi.
5. Expériences en lien avec la certification demandée.
6. Pré-positionnement pour la demande de VAE.
7. Projet professionnel et motivations : une brève explication sur les raisons qui motivent la démarche VAE et le choix de cette certification en lien avec le projet professionnel ou personnel du candidat.

Le dossier de candidature doit être remis à l'IFPDOM pour instruction. Une fois la recevabilité de la demande confirmée, le candidat devra préparer son dossier de validation. Il peut bénéficier de notre accompagnement pour cette étape.

Le dossier de validation permet au candidat de détailler précisément les activités qu'il a réalisées et de fournir les preuves nécessaires pour appuyer ses déclarations. Le jury se prononcera en fonction des éléments présentés dans les deux dossiers (candidature et validation).


Il est important de noter que la recevabilité de la demande n'indique en aucun cas l'ampleur de la validation qui sera accordée par le jury.

IFPDOM *Campus*



Validation des acquis

La VAE, et après ?




Évoluer : Augmentez vos chances d'obtenir une promotion interne.

Changer de poste : Facilitez votre mobilité professionnelle.

Se former : Accédez à une formation pour une reconversion professionnelle.

Entreprendre : Obtenez le diplôme nécessaire pour créer votre entreprise.

Concourir : Présentez-vous à un concours dans la fonction publique.





Nos moyens pédagogiques

Notre équipe

Mise à jour 2025



RAMATA TOURE
Présidente
Référente
Discrimination/Handicap/
RGPD



DANIEL PEYRON
Président du Conseil
Pédagogique
et d'Orientation
Stratégique



EMELINE GALLISSIAZ
Responsable Ecole/
Responsable
pédagogique



SAMANTHA ALAGUIRY
Assistante de
direction



ROMAN SAMBENOUN
Référent Campus
Développement Durable

Nos salles de formation



Notre institut dispose de plusieurs salles de formation d'une capacité allant de **12 à 20 stagiaires**, de **salles de réunion** et d'un **espace de co-working** pouvant également être utilisés dans le cadre d'une formation. Toutes les salles sont entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.



TV Connectée

Wifi

Conférencier téléphonique

Salle modulable

Imprimante

Vidéo projecteur



Nos locaux

Les formations assurées par l'IFPDOM se déroulent à
L'immeuble Altéa
41 rue de la Pépinière
97 438 Sainte-Marie.

Les bureaux de Sainte-Marie sont ouverts aux stagiaires :
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

La Mare Sainte-Marie

La Mare

Sainte-Marie

L'Immeuble Altéa
41 rue de la Pépinière
97 438 Sainte-Marie.


Téléphone : 0262 56 39 68

Mail : contact@ifpdom.com

Ouverture pour les stagiaires : **du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.**

Départ : Saint-Denis

 **Voiture** : Via N2


 **Bus : Car jaune** :

- **Depuis la Gare de Saint-Denis** : Prendre la E1 ou E2 ou E3 depuis la gare de Saint-Denis jusqu'au Pôle D'échanges Duparc Sainte-Marie .

Citalis : Prendre la ligne 31 ou 33 au chaudron

Départ : Saint-Benoît

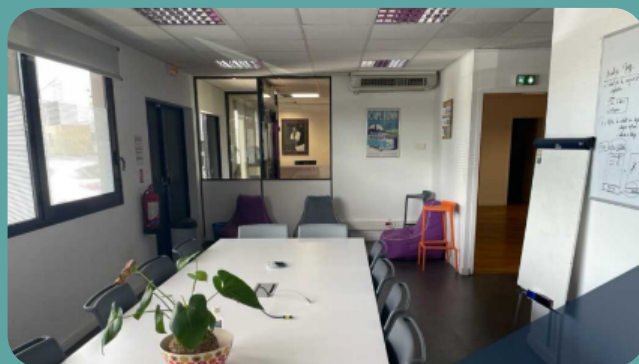
 **Voiture** : Via N2

 **Bus : Car jaune** : Prendre la E1, E2, E3, E4 jusqu'au Pôle D'échanges Duparc Sainte-Marie puis prendre la ligne 31 ou 33 Citalis au chaudron jusqu'à Lardy



Pour plus de détails, vérifiez les itinéraires sur le site Car Jaune :

<https://www.carjaune.re/>



Sécurité / Accès aux personnes en situation de handicap



CONFORMITÉ DES LOCAUX :

Les locaux mis à disposition des stagiaires par l'IFPDOM sont conformes pour recevoir le public et les personnes à mobilité réduite

Ci-après l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.

ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

SOCOTEC
SOCOTEC REUNION
Technopôle de la Réunion
8 rue Henri Cornu - BP 14007
97801 Saint Denis Cedex
Tel : 02 62 94 48 48
Fax : 02 62 94 48 50
Contrat n° Z10009
Rapport n° JS120/12/614

Annexe 3
à l'arrêté du 22 mars 2007

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES Construction ou création d'établissement recevant du public (ERP) soumise à Permis de Construire

À transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maître dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L. 111-7-4 et R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussigné : Jean Jacques Parise de la société Socotec Réunion, en qualité de :

- organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L. 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habitant à intervenir sur les bâtiments.
 architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et n'ayant pas signé la demande de permis de construire relative à la présente opération

atteste que par contrat de vérification technique n° Z10009
en date du : 02/10/2009

La Société : CBO
maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante : centre
d'affaires les cuves de la mare bâtiment A
Réf. du PC : 418 07 A01163 Date du PC :
Date du dépôt de demande de PC : Date du PC :

Modificatifs éventuels : permis modificatif du 08 février 2012
a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à
vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles
d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous
auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.
Nombre de bâtiments de logements et équipements ou locaux séparés : Le bâtiment A comporte
les entités suivantes :

- Parking sous-sol non accessible au public
- RDC local ASDR (centre de dialyse) et Pôle emploi accessible au public
- RDC local SISTBI (médecine du travail), BCA expertise et Pôle emploi non accessibles au public
- R+1 CNFPT, centre de formation accessible au public
- R+2 Nextiraone, service de communication non accessible au public.....

Ce document comporte 15 pages, y compris la page de garde

SOCOTEC REUNION - S.A.S AU CAPITAL DE 230 000 € - 8 218 806 107 REC SAINT DENIS - 97801
SIEGE SOCIAL - TECHNPOLE DE LA REUNION - 8 RUE HENRI CORNU - 97450 SAINT-CLAUDE - W 0262 94 48 48 - F 0262 94 48 50 - www.socotec.fr
Assurances Responsabilités Civile et Professionnelle - Pertes et profits communiqués sur demande

Pour plus d'information, merci de
contacter la référente handicap :
Madame Toure à l'adresse :
direction@ifpdom.com



**Faire de chacun de nos étudiants
un futur citoyen éclairé et
responsable sur des sujets qui
exigent une évolution
considérable de la société.**

L'Immeuble Altéa 41 rue de la Pépinière 97 438 Sainte-Marie. T. 0262 56 39 68

SAS au capital de 200 000 € - 904 469 897 RCS Saint-Denis de la Réunion

Enregistré sous le numéro d'activité 04973355297 auprès du Préfet de la Région Réunion.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. N° Unité Administrative Immatriculé 9741873T attribué dans le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif

<https://ifpdom.com>